

OFFICE
DES BIENS ET INTÉRÊTS PRIVÉS

Paris, le 11 Octobre 1946

SPOLIATIONS
Dossier 34.510 - OL/Y

Aff. Baron de GUNZBURG

OFFICE DES BIENS
& INTÉRÊTS PRIVÉS
Paris

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 4 et. et
suivant votre demande N° 9629, je vous re-
mets avec la présente, en vue de sa trans-
mission au Bureau Central des Restitutions
en Allemagne, l'inventaire établi en quatre
exemplaires, des biens qui ont été pris à
Mr. le Baron Jean de GUNZBURG, dans son ap-
partement sis 43, Av. du Maréchal Foyolle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'assurance de mes sentiments distingués.

J. Gunzburg

on au Bur
ler de Mo
gé de bie
délai po
si déjà
ui lui

, l'assu

RE PIEN
TEUR DE

Au

9629

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

OFFICE
DES BIENS ET INTÉRÊTS PRIVÉS
146, avenue de Malakoff
PARIS (16^e ARR.)

Paris, le 24 OCT 1946 19

Référence à rappeler:

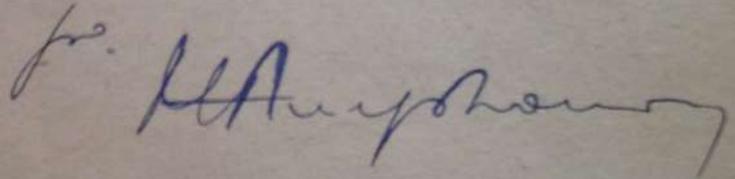
SPOLIATIONS
Dossier 34.510-OL/F
AFF. Baronne de GUNZBURG

Monsieur,

En vue d'une transmission au Bureau Central de Restitutions en Allemagne du dossier de Monsieur le Baron de GUNZBURG, je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir, dans le plus bref délai possible, établi en 4 exemplaires identiques à celui déjà déposé à mes Services, l'inventaire des biens qui lui ont été pris./.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE,
DIRECTEUR DE L'OFFICE:

fr. 

Monsieur André LOUIS-HIRCH
18-20 rue de la Paix
PARIS (2^e)

Embroyé H. ex. Le 16/10/46

19 Juillet 1945

André LOUIS-HIRSCH

Recommandée avec A.R.

OFFICE DES BIENS ET INTÉRÊTS PRIVÉS
146, Avenue Malakoff
Paris

Messieurs,

Comme suite à la visite que je vous ai faite hier, je tiens à vous préciser ceci :

Ma Mère, Madame Veuve Louis HIRSCH, mon Beau-frère et ma Soeur, le Baron et la Baronne Jean de GUNZBURG, habitaient jusqu'en Mai 1940, l'immeuble situé 43 Avenue du Maréchal Fayolle, à Paris, et occupé actuellement par la D.G.E.R. qui refuse de l'évacuer. - Jusqu'à présent, malgré mes nombreuses démarches, je n'ai jamais pu obtenir la faculté de visiter ledit immeuble d'une façon complète

Mme Vve Louis Hirsch, le Baron et la Baronne Jean de Gunzburg sont actuellement en Amérique, je leur ai demandé de me fournir la liste des objets disparus dans leurs appartements, lesquels paraissent totalement vides.

D'ores et déjà, je tiens à vous signaler qu'un certain nombre d'objets d'art appartenant à Mme Vve Louis Hirsch et au Baron Jean de Gunzburg, qui se trouvaient à la Banque de France, ont été enlevés par les Allemands. Il s'agissait entr'autres, de plusieurs pastels de La Tour (Portrait du Maréchal de Belle-Isle, portrait de sa femme, portrait d'un Inconnu), un certain nombre de Guardi et de plusieurs tableaux de Maîtres, dont la liste a été fournie à M. Karl Dreyfus, Conservateur au Musée du Louvre.

En outre, les objets disparus Av. du Maréchal Fayolle et qui sont pour la plupart identifiables, ont été enlevés par les Allemands.

Pour votre gouverne, cette Maison a été occupée pendant la Guerre, d'abord par l'Amiral Raeder, puis par l'Amiral Doenitz, et était devenue la Kriegsmarine.

Il se peut que Mme Vve Louis Hirsch et le Baron Jean de Gunzburg prennent quelque temps pour m'envoyer la liste des objets qu'ils possédaient en Juin 1940. - En outre, dans l'impossibilité où je me trouve jusqu'à présent de visiter l'immeuble, qui est - pour le moment - le centre de transmissions de la D. G. E. R., je ne puis, à mon grand regret, établir une déclaration concernant les objets d'art volés par l'ennemi ou pour son compte, depuis le 3 Septembre 1939, dans l'immeuble sis 43, Av. du Maréchal Fayolle.

2792

19 Juillet 1945

- 2 -

Office des Biens & Intérêts Privés
Paris

En conséquence, je formule toutes réserves quant aux droits ultérieurs de ma famille qui ne pourra, en aucun cas, se considérer déchu de ceux-ci, du fait que la déclaration des objets enlevés par l'ennemi ou pour son compte, n'aura pu être faite avant le 1er Août 1945.

Je vous prie de bien vouloir m'accuser réception de la présente et agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur,

Monsieur le Directeur des Services Administratifs de la Commission de Récupération Artistique m'a fait part de la déclaration que vous lui avez faite relativement aux spoliations dont vous avez été victime de la part des Allemands.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu de l'arrêté du 16 Avril 1945, l'Office des Biens et Intérêts Privés a été chargé de recevoir les déclarations de tous les biens identifiables transférés ou présumés transférés hors de France.

Je vous prie donc, pour permettre à nos Services de régulariser votre situation, de bien vouloir remplir la forme ci-jointe, sur laquelle vous mentionneres la valeur globale, même approximative, que représentaient en 1939 les biens que vous avez signalés à la Commission de Récupération Artistique.

Eventuellement, vous pourriez m'adresser, sur votre libre, l'inventaire chiffré des autres biens identifiables qui vous auraient été pris.

Vous joindrez également une attestation certifiée conforme des témoins de la spoliation./.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Office,

Louis HIRSCH
Monsieur le Maréchal Foyolle
Paris (16e)

[Signature]

2792

Mobilier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
des
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
OFFICE
DES BIENS ET INTÉRÊTS PRIVÉS
148, avenue de Mikhaïloff
PARIS (XVII^e)

19 JUIL 1945

Paris, le _____ 19__

Référence à rappeler:
SPOLIATIONS
Dossier 32.114 - G/P

Monsieur,

Monsieur le Directeur des Services Administratifs de la Commission de Récupération Artistique me fait part de la déclaration que vous lui avez faite relativement aux spoliations dont vous avez été victime de la part des Allemands.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu de l'arrêté du 16 Avril 1945, l'Office des Biens et Intérêts Privés a été chargé de recevoir les déclarations de tous les biens identifiables transférés ou présumés transférés hors de France.

Je vous prie donc, pour permettre à mes Services de régulariser votre situation, de bien vouloir remplir la formule ci-jointe, sur laquelle vous mentionnez la valeur globale, même approximative, que représentaient en 1939 les biens que vous avez signalés à la Commission de Récupération Artistique.

Eventuellement, vous pourriez m'adresser, sur papier libre, l'inventaire chiffré des autres biens identifiables qui vous auraient été pris.

Vous joindrez également une attestation certifiée conforme des témoins de la spoliation./.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Office,

Monsieur Louis HIRSCH
43 avenue Maréchal Fayolle
PARIS (16^e)

J.-P.
J. P. Hirsch